

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit le onze avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 avril 2018

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BOUSSELET Isabelle, Mme BOUSSELET Marie-Laure, M. CAPS David, M. LECOQ Sylvain

Était excusée : Mme GUILMARD Elisabeth qui a donné pouvoir à Mme BOUSSELET Nadine

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 14 mars 2018.

1. Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit voter les nouveaux taux pour 2018. Il précise que le budget a été établi avec les mêmes taux que ceux votés l'an dernier.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir pour 2018 les taux d'imposition tel que votés en 2017, à savoir :

- Taxe Habitation	11.48 %
- Taxe Foncier Bâti	17.44 %
- Taxe Foncier Non Bâti	26.80 %

2. Création d'un nouveau budget

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la rencontre avec Mr Le Percepteur il est souhaitable de créer un nouveau budget annexe dans le cadre de la création du nouveau lotissement. L'extension du lotissement du vallon doré sera créée sur les parcelles ZM 29, 31 et 193. Après avoir fait un tour de table le conseil municipal décide de nommer le futur lotissement « lotissement les chênes verts ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-  D'autoriser le Maire à créer un budget annexe intitulé lotissement « les chênes verts »



De charger Monsieur le Maire des formalités correspondantes

3. Vote des budgets primitifs 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs de l'année 2018. Ils s'équilibrent en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	1 106 068.66 €	1 144 989.75 €
EAU ASSAINISSEMENT	552 487.29 €	333 746.14 €
LOTISSEMENT LE VALLON DORE	45 761.71 €	31 774.17 €
LOTISSEMENT LES CHENES VERTS	195 827.73 €	195 822.73 €

Après cette présentation, les membres du conseil municipal votent ces 4 budgets à l'unanimité.

4. Ressources Humaines

4-1 Création d'un poste d'agent recenseur.

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population s'est déroulé en ce début d'année 2018. Suite à la réalisation de celui-ci il est nécessaire de créer un poste d'agent recenseur afin de rémunérer Mme SOCHON Jacqueline qui a réalisé cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

-  Créer un emploi d'agent recenseur rémunéré au prorata du nombre d'imprimés qu'elle aura collecté : soit 1,72 € par BI (Bulletin Individuel) et 1,13 € par FL (Feuille Logement),
-  Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
-  Autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

4-2 Embauche animateur centre de loisirs vacances avril/ mai 2018

Mr Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il sera nécessaire d'embaucher une personne à l'ASLH afin d'aider à l'animation pendant les vacances scolaires de Pâques.

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ Créer un emploi accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, d'animateur à l'Accueil de Loisirs, **du 25 avril 2018 au 11 mai 2018** à raison de 35h hebdomadaires
- ✚ D'autoriser le paiement des heures supplémentaires éventuelles.
- ✚ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

4-3 Embauche d'un contractuel en remplacement de Mme ROBO Rosia

Monsieur le Maire indique que Mme ROBO Rosia, adjoint technique territorial, au sein de la collectivité de Charchigné depuis le 15 juin 2015 (délibération créant l'emploi du 05 février 2004) est en arrêt de travail depuis le 15 février 2018. Compte tenu de l'indisponibilité de l'agent il convient de recruter un contractuel pour son remplacement pendant son arrêt maladie et dans la limite de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De recruter un contractuel, article 3-1, non permanent, catégorie C, d'adjoint technique, pour le remplacement de Mme ROBO Rosia momentanément indisponible pour des raisons de santé sur la base de 17h30 hebdomadaires
- ✚ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

4-4 Recrutement d'une secrétaire comptable en remplacement de Mme BEAUCE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter une secrétaire comptable en remplacement de Mme BEAUCE Mylène qui s'absentera prochainement en congé maternité. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire appel au service remplacement/ intérim du centre de gestion de la Mayenne pour ce remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide:

- ✚ D'autoriser à déléguer le recrutement d'une secrétaire comptable remplaçante au CDG 53 en remplacement de Mme BEAUCE
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

4-5 Indemnité Laura ROMAGNE stagiaire Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Laura ROMAGNE a réalisé un stage au sein des différents services de la Mairie de CHARCHIGNE pendant 15 jours en février/ mars 2018 et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour sa motivation et l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 50 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Madame Laura ROMAGNE suite à sa motivation et l'aide apportée
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

4-6 Indemnité Lisa EDELIN stagiaire ALSH

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Lisa Edeline a réalisé un stage au sein du centre de loisirs de CHARCHIGNE pendant 15 jours en février/ mars 2018 et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour sa motivation et l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 50 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Madame Lisa EDELIN suite à sa motivation et l'aide apportée
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

5. Attribution de subventions

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer concernant l'attribution de subventions restées en attente (FDGON, Amicale des chasseurs et Groupement des chasseurs de Charchigné).

Concernant la subvention au groupement des chasseurs de Charchigné, un vote est réalisé. A l'unanimité (M. SALLARD n'a pas pris part au vote) le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention à ce groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2018:
 - FDGON de la Mayenne : 129.27 €
 - Amicale des chasseurs : 300 €
 - Groupement des chasseurs de Charchigné : 0 €

6. Remboursement achats inauguration de la salle

Monsieur le Maire indique que Mme BOUSSELET Nadine, seconde adjointe, a acheté du matériel (serviettes, décoration) sur ses fonds personnels pour les besoins de l'inauguration de la salle du 30 mars dernier pour un montant de 18 €. Mr Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour procéder au remboursement de ces achats à Mme BOUSSELET Nadine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- ✚ De procéder au remboursement de 18 € sur le compte bancaire de Mme BOUSSELET Nadine
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant

7. Compte rendu commissions et décisions

Logements

* Monsieur SOULARD présente un devis de l'entreprise DOUILLET de 2466 € HT pour le changement de la baignoire en douche au 17 rue des cytises. Les responsables de la commission rappellent que ce type de travaux très plébiscité par les locataires sera limité annuellement et sous conditions (loyers à jour notamment). Monsieur SOULARD précise que le devis présenté est plus élevé que l'an passé étant donné qu'il subsiste une contrainte technique (présence de la fenêtre dans la salle de bain).

Le conseil municipal valide le devis à l'unanimité et autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants.

Affaires rurales et agricoles

M. BUSSON indique que suite à l'état des lieux des chemins communaux le devis auprès du prestataire, la société TATB, est en cours. Le devis concernant l'entretien des hydro stables du réseau d'eau sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Affaires urbaines

* Il est indiqué que l'ancienne sono de la salle de loisirs sera à disposition du comité des fêtes qui pourrait en avoir l'utilité dans le cadre de l'organisation d'évènements.

* Esquisse lotissement les chênes verts : il est présenté la dernière esquisse du cabinet TECAM dans le cadre de la création du futur lotissement communal. La projection proposée se constitue de 17 lots d'une superficie allant de 372 à 676 m².

Après avoir discuté de cette proposition le conseil municipal propose quelques aménagements : création de deux parcelles là où le bureau d'étude en proposait 3 (concerne les parcelles 12-13-14), découpage en 2 parcelles du lot N°6 de 703M2 afin de regrouper les plus petites parcelles dans le même secteur où seront probablement construits des logements locatifs.

Affaires scolaires

* Mme MARTEL indique que l'équipe d'animation est actuellement en train de travailler sur le programme des vacances de juillet : au programme sortie à France Miniatures et inter centres avec celui de LE HORPS.

* Monsieur le Maire indique que les représentants des parents d'élèves ont demandé la gratuité totale (c'est-à-dire sans la facturation de l'électricité) de la salle des fêtes pour l'animation qu'il envisage en juin prochain.

Après en avoir délibéré, et compte tenu du fait que les frais électriques devraient être peu importants du fait de la rénovation de la salle, le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement. Cette décision est également motivée par le respect de l'équité entre toutes les associations communales et ne pas créer de précédent.

8. Questions diverses

1) Règlement de la salle

Mme BOUSSELET Nadine présente aux conseillers municipaux le nouveau règlement de la salle de loisirs suite à la rénovation de celle-ci. Divers éléments vont y être ajoutés notamment en terme de respect du matériel et de sa manipulation. Il a également été ajouté une tarification au trou fait dans les murs de l'ordre de 10 € par dégradation, ce tarif sera à préciser et a une vocation dissuasive (des fillins vont être installés pour accrocher la décoration lors des locations)

2) Circulation en sens unique voie communale 201

M. le Maire informe que la voie communale 201 (route longeant la fromagerie et la future usine de méthanisation) va être placée en sens unique à compter du lundi 16 avril 2018. Ce sens unique qui a pour but de faciliter l'accès au chantier de la future unité de biogaz sera effectif tout pendant la phase des gros travaux.

3) Dégradation de la chaussée lotissement du vallon doré

Monsieur le Maire indique qu'on lui a signalé une importante dégradation sur le parking situé sur la partie supérieure du lotissement du vallon doré. La chaussée a probablement été abimée par un poids lourds qui a effectué un demi-tour. Celle-ci est à refaire, une enquête va être menée pour connaître l'auteur des faits.

4) Douches vestiaires du terrain de football

Les douches fonctionnent très mal : il est décidé de faire intervenir l'entreprise DOUILLET afin de régler le problème dans les meilleurs délais.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mercredi 30 mai 2018 à 20h30

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE